MÉCANISME INDÉPENDANT D'INSPECTION

RAPPORT ANNUEL 2020



IRM
Independent Review Mechanism
MII
Mécanisme indépendant d'inspection

AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

L'Unité de vérification de la conformité
et de médiation (CRMU)



Table des matières

Sigles et acronymes		iii
Résumé analytique		1
1.	TRAITEMENT DES PLAINTES	3
1.1.	Les cas de résolution de problèmes	3
1.2	Les cas de vérification de la conformité	6
1.3	Aperçu du registre des requêtes du MII enregistrées entre 2006 et 2020	11
2.	SERVICES DE CONSEIL ET VÉRIFICATION PONCTUELLE DE LA CONFORMITÉ DES PROJETS	13
2.1.	Vérification ponctuelle à titre consultatif de la conformité des projets	13
2.1.1.	Vérification ponctuelle à titre consultatif pour les projets approuvés par les Conseils d'administration en 2019	13
2.1.2.	Vérification ponctuelle à titre consultatif pour les projets approuvés par les Conseils d'administration en 2020	16
3.	REVUE DES POLITIQUES DU MII	17
4.	ACTIVITÉS DE COMMUNICATIONS ET DE SENSIBILISATION	19
4.1.	Activités de sensibilisation interne	19
4.2.	Activités de sensibilisation externe	19
4.3.	Communication	20
5.	TENDANCES ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS	22
6.	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES ET AU BUDGET	23
6.1.	Ressources humaines	23
6.1.1.	Effectif actuel de CRMU	23
6.2.	Informations relatives au budget	24
7.	ANNEXES	26
7.1	Registre des plaintes enregistrées par le MII depuis décembre 2010	27
7.2	Registre des plaintes non-enregistrées par le MII de janvier à décembre 2020	28


AND

Sigles et acronymes

AEI	Afrique-Europe Interact
AFD	Agence française de Développement
AIBD	Aéroport international Blaise Diagne
APIX	Agence nationale chargée de la promotion des investissements et des grands travaux
BEI	Banque européenne d'investissement
BID	Banque islamique de développement
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
DGC	Désulfuration des gaz de combustion
EIES	Étude d'impact environnemental et social
ETAP	Entreprise tunisienne d'activités pétrolières
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIP	Programme d'investissement forestier
FMO	Société néerlandaise de financement du développement
FRAP	Plan d'action de réinstallation complet
FTHRP	Projet de bitumage de la route Fish Town-Harper
GZDSP	Projet d'appui au développement des zones vertes
KEFRI	Institut de recherche forestière du Kenya
KENHA	Autorité nationale des autoroutes du Kenya
KFS	Service forestier du Kenya
KFW	Banque de développement allemande
MCWAP	Projet d'augmentation de l'eau à partir des rivières Mokolo-Crocodile
MINEE	Ministère des mines et des ressources en eau
NAPE	Association nationale des environnementalistes professionnels
NCWSC	Nairobi City Water and Sewerage Company (Société de gestion des eaux et du réseau d'égouts de la ville de Nairobi)
NRBRRP	Programme de réhabilitation et de restauration du bassin des cours d'eau de Nairobi
NTZDC	Société de développement des zones Théicoles Nyayo
PAR	Plan d'action de réinstallation
PERN1	Division des énergies renouvelables
PESD	Département du développement des systèmes électriques
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PTUA	Projet de transport urbain d'Abidjan
PZTA-SUD	Projet de zone de transformation agro-industrielle du Sud
RDGE	Bureau régional de développement et de prestation de services pour l'Afrique de l'Est
RSE	Rapport de supervision élargie
SESA	Évaluation environnementale et sociale stratégique
SGES	Système de gestion environnementale et sociale
SIP	Projet d'amélioration de l'assainissement
SPAQPO	Projet d'assainissement des quartiers périphériques de Ouagadougou
SSI	Système de sauvegardes intégré
STGP	Gazoduc du sud tunisien
UETCL	Uganda Electricity Transmission Company Ltd (Société de transport d'électricité de l'Ouganda)



Résumé analytique

En dépit de l'impact significatif de la COVID-19 sur son travail, le Mécanisme indépendant d'inspection (MII) a réussi à réaliser des progrès continus dans le traitement des plaintes grâce aux fonctions de résolution des problèmes et de vérification de la conformité, tout en contribuant à maintenir l'apprentissage institutionnel au sein de la Banque par ses activités de conseil. Il a également fait progresser le processus de revue de ses politiques et a entrepris un certain nombre d'activités importantes de sensibilisation pour mieux faire connaître le Mécanisme.

En ce qui concerne les **processus de résolution de problèmes**, le MII a poursuivi le traitement de quatre dossiers, notamment : i) le projet d'autoroute Mombasa-Mariakani au Kenya, ii) le projet de transport urbain d'Abidjan en Côte d'Ivoire, iii) le projet de train express régional, et iv) le projet d'aéroport international Blaise Diagne de Dakar au Sénégal. Les efforts de médiation entre les cellules d'exécution des projets et les requérants concernant le projet d'autoroute Mombasa-Mariakani et le projet de transport urbain d'Abidjan ont permis de réaliser des progrès notables. Les parties engagées dans le projet de train express régional ont également identifié certains domaines d'accord potentiels et dégagé une voie à suivre. Cependant, il est à noter que peu de progrès ont été réalisés à ce jour en ce qui concerne la résolution des problèmes liés au projet de l'aéroport international Blaise Diagne.

Au chapitre de la **vérification de la conformité**, les activités du MII ont connu un ralentissement au cours de l'année en raison des restrictions de voyage imposées par la COVID-19 et le Mécanisme a dû rapidement adopter des approches alternatives pour assurer un suivi efficace de deux plans d'action de la Direction en Afrique du Sud et au Sénégal. Malheureusement, la pandémie a rendu difficile la réalisation de missions sur le terrain au Mali et en Guinée, mais le personnel a rapidement pris des mesures d'urgence pour maintenir un suivi à distance en obtenant des plaignants et du personnel de la Direction de la Banque des informations actualisées sur les projets.

Heureusement, le MII a pu effectuer deux missions de vérification ponctuelle au Kenya juste avant que les restrictions de voyage ne soient imposées. Les rapports pertinents ont été également soumis aux Conseils d'administration pour examen à la fin de l'année. Dans le même temps, le MII a entrepris un examen des documents liés à un projet réalisé au Liberia en 2020 dans le cadre d'une procédure de vérification ponctuelle et les résultats de cet exercice devraient être présentés aux Conseils d'administration en 2021.

La troisième revue des politiques du MII a également été lancé au début de l'année avec pour objectif d'améliorer son efficacité et ses performances. Dans le cadre de ce processus, une équipe indépendante a mené une série de consultations et d'entretiens avec des parties prenantes africaines et internationales et organisé la toute première consultation publique en ligne du MII. La consultation des parties prenantes se poursuivra jusqu'en 2021 et aboutira à une série de recommandations visant à améliorer l'efficacité du MII et à réviser les règles et procédures qui guident ses activités.

Des progrès ont également été réalisés dans le domaine de la **communication et de la sensibilisation** afin de mieux faire connaître le Mécanisme à certains groupes cibles. Plusieurs activités importantes ciblant les parties prenantes internes et externes du MII ont été menées conformément à son programme de travail de 2020. Ces activités ont également dû être adaptées à la nouvelle normalité découlant de la pandémie de COVID-19, à travers une utilisation intensive des plateformes de communication virtuelle ou en ligne. Le MII a également mis au point de nouveaux outils de communication en 2020, notamment des articles de presse et une nouvelle vidéo pour améliorer la communication avec ses parties prenantes externes.



1 Traitement des plaintes

1.1. LES CAS DE RÉSOLUTION DE PROBLÈMES

En 2020, le MII a réalisé des progrès dans le traitement de quatre cas par voie de résolution de problèmes de quatre cas en cours. Ces cas concernent **i) le projet d'autoroute Mombasa-Mariakani au Kenya, ii) le projet de transport urbain d'Abidjan en Côte d'Ivoire, iii) le projet de train express régional, et iv) celui de l'aéroport international Blaise Diagne de Dakar, tous deux au Sénégal.** Dans le cas du projet d'autoroute Mombasa-Mariakani et du projet de transport urbain d'Abidjan, les efforts de médiation ont permis de faire avancer les choses entre les cellules d'exécution des projets et les requérants. Dans le cas du projet de train express régional, les parties ont défini des points d'accord potentiels et ont identifié les démarches à suivre à cet effet. La procédure de résolution des problèmes liée à l'aéroport international Blaise Diagne n'a pas encore abouti à un accord mutuellement acceptable entre les parties, et le MII réévaluera sa participation dans cette affaire au début de 2021.

1.1.1. ACCORD CONCLU POUR LE PROJET D'AUTOROUTE MOMBASA-MARIAKANI AU KENYA

Le processus de médiation dans le cadre du projet d'autoroute Mombasa-Mariakani a débouché sur un accord de principe entre les représentants des personnes affectées par le projet et l'organisme chargé de la mise en œuvre du projet, l'Autorité nationale des autoroutes du Kenya (KeNHA), à la suite d'une réunion plénière virtuelle de médiation organisée par le MII le 26 novembre 2020. À la fin de l'année, une proposition de plan d'action assorti d'un calendrier précis et de responsabilités pour chaque partie concernée a été préparée aux fins de validation et d'approbation. Ce plan d'action posera les bases pour la mise en œuvre d'un accord. Ce cadre d'accord vise à répondre aux réclamations formulées par les requérants concernant certaines personnes affectées par le projet (PAP) qui ne figurent pas dans la liste des personnes ayant droit à une indemnisation, et l'absence d'une répartition correcte des montants versés à titre d'indemnisation.

Avant de démarrer le processus de médiation, le MII a entrepris une mission exploratoire dans le cadre de ce projet en mars 2018 afin de déterminer si la plainte satisfaisait aux critères requis pour être enregistrée et pour recueillir des informations supplémentaires. Le MII a collaboré avec le Mécanisme de gestion de plaintes de la Banque européenne d'investissement, qui cofinance ce projet, pour le traitement des plaintes relatives à ce projet.

KENYA - PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE MOMBASA-MARIAKANI



PROJET

- **Approuvé par :** Conseil d'administration de la BAD en mars 2015
- **Date d'achèvement prévue :** 30 juin 2022
- **Cofinancé par :** la Banque allemande de développement (KfW), la Banque européenne d'investissement (BEI), le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures et le gouvernement du Kenya
- **Secteur :** Transport

REQUÊTE

- **Soumise par** les représentants des PAP de différentes zones du corridor du projet
- **Enregistrée par** le MII en décembre 2018
- **Violations présumées :** la politique de réinstallation involontaire de la Banque (2003)
- **Statut :** En cours

De plus amples informations sur ce projet sont disponibles sur ce lien.

1.1.2. ACCORD CONCLU POUR LE PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE

Avec l'aide du MII, les principales parties prenantes du projet de transport urbain d'Abidjan ont conclu deux accords sur des questions clés relatives à la réinstallation et à l'indemnisation des PAP le 5 août 2020. Les parties prenantes comprenaient les trois 3 requérants (les représentants de la chefferie du village d'Adjamé, les propriétaires des maisons et résidents de Boribana et le Mouvement Colombe Ivoire représentant un groupe d'ONG) et la cellule d'exécution du projet (CEP). La mise en œuvre de l'un des accords permettra la relocalisation des PAP menée par le mouvement Colombe Ivoire, la CEP s'étant engagée à terminer la construction du site de relocalisation d'ici décembre 2020. L'autre accord, lorsqu'il sera mis en œuvre, aboutira également au même résultat, notamment la relocalisation des PAP d'Adjamé menée par la chefferie du village d'Adjamé. Dans l'intervalle, la chefferie du village d'Adjamé et la CEP travaillent ensemble pour trouver un site de réinstallation approprié. Un certain nombre de missions sur le terrain ont été effectuées par le MII pour examiner les questions soulevées par les plaignants avant de conclure ces accords.



SEKOU TOURE
Représentant des PAP en Côte d'Ivoire

La médiation a été une très bonne chose pour nous dans la mesure où elle nous a permis d'exprimer nos préoccupations concernant la construction du 4e pont à Abidjan.

Nous pensons que la méditation serait parfaite si le concept de vérification de la conformité - lié au MII - était bien expliqué aux personnes affectées par le projet.

Il convient de noter qu'un problème lié au calcul de l'indemnisation de 14 PAP – qui était la principale préoccupation des propriétaires résidents de Boribana – n'a pas été prise en compte dans le cadre de la médiation parce que la CEP a porté l'affaire devant les tribunaux faute d'accord avec ces derniers.



MBARACK DIOP
Spécialiste en chef des sauvegardes et de la conformité

Ce qui importe le plus aux PAP du PTUA est de sentir qu'on a un choix, d'avoir le choix et de sentir qu'on a été "pris en charge de manière juste et équitable". C'est ce qui fait la différence. La considération tout court. C'est en tout cas ce que j'ai ressenti lors des séances de médiation avec le BCRM. Et ça marche.

PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE



PROJET

- **Approuvé par :** le Conseil d'administration de la BAD le 16 décembre 2016
- **Date d'achèvement prévue :** 31 décembre 2021
- **Cofinancé par :** l'Agence japonaise de coopération internationale, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le gouvernement de la Côte d'Ivoire.
- **Secteur :** Transport

REQUÊTE

- **Soumise par** un groupe d'organisations non gouvernementales (ONG), les PAP, le chef et l'autorité traditionnelle du village d'Adjamé
- **Enregistrée** le 28 décembre 2018
- **Violations présumées :** la politique de réinstallation involontaire de la Banque (2003)
- **Statut :** En cours

De plus amples informations sur ce projet sont disponibles sur ce lien.

1.1.3. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROJET SÉNÉGALAIS DE TRAIN EXPRESS RÉGIONAL DAKAR-DIAMNIADIO-AIBD - PHASE I : SEGMENT DAKAR-DIAMNIADIO

Les efforts de médiation dans le cas du projet de train express régional de Dakar ont aidé les parties à identifier les potentiels points d'accord et à élaborer un plan d'action. À cet égard, une réunion de médiation virtuelle a été organisée par le MII le 11 décembre 2020 entre les requérants (Lumière Synergie Développement (LSD) et le Collectif national des impactés - deux ONG nationales représentant les PAP) et la cellule d'exécution du projet (l'Agence nationale pour la promotion des investissements au Sénégal - APIX). Au cours de cette réunion, la CEP et les requérants ont discuté des questions concernant le paiement tardif des indemnisations, l'absence d'indemnisation pour les cas non encore soumis au comité de conciliation, la résolution des cas d'omission dans la liste d'indemnisation et la réinstallation. Les parties prenantes n'ont pas pu examiner de façon approfondie trois autres points sur lesquels les possibilités d'accord étaient très limitées (correction de l'indemnisation dans certains cas ; révision du système d'évaluation des terres et des structures ; et indemnisation pour la perte de terres).

Cette réunion a été coorganisée par le MII et le Mécanisme de traitement des plaintes de l'Agence française de développement (AFD), cette dernière ayant cofinancé ce projet. Les règles de base de la médiation et les sept questions à aborder ont été convenues par les parties lors d'une réunion distincte tenue le 20 février 2020.

Il est à noter que la réunion de médiation du 11 décembre 2020 a été précédée de deux missions à Dakar menées conjointement par le MII et le Mécanisme de traitement des plaintes de l'Agence française de développement.

PROJET SÉNÉGALAIS DE TRAIN EXPRESS RÉGIONAL DAKAR-DIAMNIADIO-AIBD - PHASE I : SEGMENT DAKAR-DIAMNIADIO



PROJET

- **Approuvé par :** le Conseil d'administration de la BAD le mercredi 21 juin 2017
- **Date d'achèvement prévue :** 31 décembre 2020
- **Cofinancé par :** la BIsD (Banque islamique de développement), l'Agence française de développement (AFD), le Trésor français et le gouvernement du Sénégal
- **Secteur :** Transport

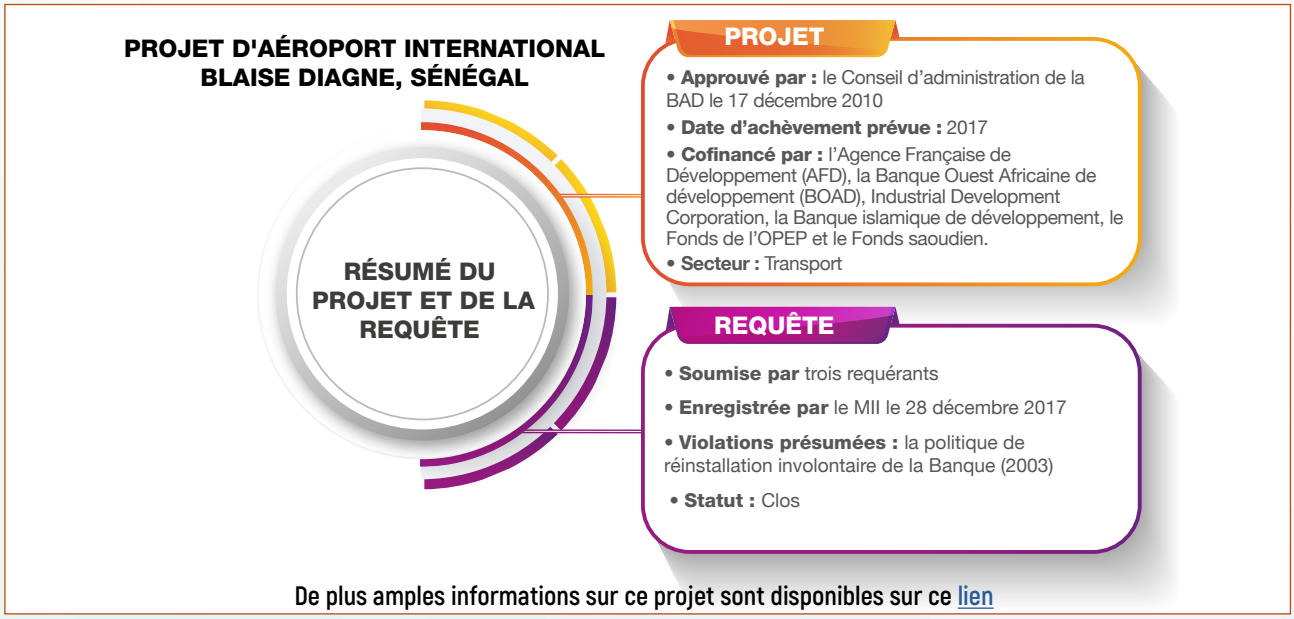
REQUÊTE

- **Soumise par** deux (02) ONG nationales (Lumière Synergie Développement/LSD et Collectif national des impactés du TER)
- **Enregistrée par** le MII le 22 août 2019
- **Violations présumées :** la politique de réinstallation involontaire de la Banque (2003)
- **Statut :** En cours

De plus amples informations sur ce projet sont disponibles sur ce lien

1.1.4. STATUT DE LA MÉDIATION DANS LE CADRE DU PROJET D'AÉROPORT INTERNATIONAL BLAISE DIAGNE, SÉNÉGAL

Contrairement aux précédents cas de résolution de problèmes, aucun accord n'a été conclu à ce jour entre les parties impliquées dans le cas du projet d'aéroport international Blaise Diagne (AIBD). Des désaccords subsistent entre les parties, à savoir le promoteur du projet, la société AIBD SA, et les trois requérants qui utilisaient les terrains dans la zone couverte par le projet. Il s'agissait de savoir si les requérants pouvaient ou non bénéficier d'une réévaluation de leur indemnisation sur la base du plan d'action de réinstallation révisé. Les efforts de médiation entrepris par le MII par l'intermédiaire d'un consultant n'ont pas permis d'aplanir les divergences entre les parties. En conséquence, le MII a décidé de clore l'affaire en décembre 2020 après en avoir informé toutes les parties concernées.



De plus amples informations sur ce projet sont disponibles sur ce lien

1.2. LES CAS DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

En 2020, le MII a prévu de suivre la mise en œuvre des plans d'action de la Direction relatifs à quatre cas de vérification de la conformité en Afrique du Sud, au Sénégal, au Mali et en Guinée. Certaines activités de suivi ont été menées avec succès en 2020, tandis que les missions sur le terrain dans le cadre de deux projets n'ont pas pu être effectuées en raison de la pandémie de COVID-19. Malgré cela, le MII a adopté certaines mesures d'urgence et a pu obtenir des informations de la Direction de la Banque afin de mettre à jour l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans d'action de la Direction relatifs à ces deux projets.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION CORRECTIFS EN RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DU MII

Le MII a établi deux rapports de suivi sur la mise en œuvre des plans d'action correctifs de la Direction concernant le projet de centrale électrique de Medupi en Afrique du Sud et le projet de centrale électrique de Sendou au Sénégal. Il a également obtenu de la Direction de la Banque des informations actualisées sur la mise en œuvre des plans d'action relatifs au projet du Moulin moderne du Mali (M3) au Mali et à un projet routier en Guinée Conakry.

Le suivi est la dernière étape du processus de vérification de la conformité du MII, qui commence par l'enregistrement d'une plainte, suivi d'une évaluation de son éligibilité et d'une vérification de la conformité pour déterminer les cas de non-respect des politiques et procédures pertinentes de la BAD. En réponse aux recommandations formulées dans le rapport de vérification de la conformité du MII, la Direction de la Banque prépare un plan d'action pour remédier à toutes les lacunes identifiées. Dès que les Conseils d'administration approuvent le rapport du MII et le plan d'action de la Direction, le MII assure le suivi de la mise en œuvre du plan d'action sur une base annuelle jusqu'à ce qu'il soit pleinement réalisé.

Le suivi du MII est basé à la fois sur des évaluations documentaires des rapports de supervision de la Banque relatifs à la mise en œuvre des plans d'action ainsi que sur des visites sur le terrain durant lesquelles les informations sont collectées directement auprès des parties prenantes du projet.

1.2.1. AFRIQUE DU SUD - PROJET DE CENTRALE ÉLECTRIQUE DE MEDUPI

Suivi de la mise en œuvre du plan d'action actualisé de la Direction

En 2020, le MII a achevé le quatrième rapport de suivi du projet de centrale électrique de Medupi et l'a soumis aux Conseils d'administration le 23 juin 2020. Les conclusions et les recommandations figurant dans ce rapport ont été examinées et approuvées par les Conseils d'administration le 15 juillet 2020, qui ont recommandé que la Direction de la Banque assure un suivi auprès de l'emprunteur pour veiller à ce que les trois questions en suspens suivantes soient traitées : i) le projet doit continuer à respecter les normes nationales d'émission, ii) l'emprunteur doit faire diligence pour obtenir le financement nécessaire à la mise en conformité des unités d'exploitation du projet notamment en ce qui concerne la désulfuration des gaz de combustion et obtenir une garantie pour les prêteurs, et iii) l'emprunteur doit s'assurer que les trois dernières unités de la centrale de Medupi disposeront d'une quantité d'eau suffisante pour fonctionner au moment où elles seront mises en conformité avec les normes de désulfuration des gaz de combustion.

Le MII a mené la quatrième mission de suivi du projet de centrale électrique de Medupi en Afrique du Sud du 23 novembre au 1er décembre 2019. L'équipe de suivi du MII a rencontré les différentes parties prenantes de ce projet, y compris les requérants et certains PAP qu'ils représentent dans la région de Marapong, les autorités gouvernementales concernées et l'emprunteur. Elle a obtenu des informations actualisées sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions en suspens contenues dans le plan d'action actualisé de la Direction.



Figure 1 Une photo de la centrale électrique de Medupi

AFRIQUE DU SUD - PROJET DE CENTRALE ÉLECTRIQUE DE MEDUPI

APERÇU DU PROJET

- **Approuvé par** les Conseils d'administration de la BAD le 25 novembre 2009
- **Secteur** Électricité
- **Statut** En cours
- **Catégorie environnementale** 1

APERÇU DE LA REQUÊTE

- **Soumise par** deux ressortissants d'Afrique du Sud en septembre 2010
- **Enregistrée par** le MII le 7 octobre 2010
- **Plaintes :** Non-conformité du projet aux politiques environnementales et sociales de la BAD

De plus amples informations sur ce projet sont disponibles sur ce lien.

1.2.2. LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE ÉLECTRIQUE AU CHARBON DE 125 MW DANS LE VILLAGE DE BARGNY MINAM AU SÉNÉGAL

Suivi de la mise en œuvre du plan d'action révisé de la Direction

En 2020, le MII a finalisé son premier rapport de suivi relatif au projet de centrale électrique de Sendou et l'a soumis pour examen aux Conseils d'administration le 23 juin 2020. Les conclusions et les recommandations contenues dans ce rapport ont été discutées et approuvées par les Conseils d'administration le 15 juillet 2020. Le rapport a été approuvé en même temps qu'un plan d'action actualisé préparé par la Direction de la Banque pour répondre aux préoccupations environnementales et sociales suscitées par le projet.

Selon le rapport du MII, la centrale a commencé ses opérations commerciales en octobre 2018, mais elle a fonctionné par intermittence en raison de plusieurs interruptions dues à des problèmes techniques liés aux turbines, aux chaudières et aux condenseurs. Les difficultés techniques persistantes ont entraîné un arrêt total de la centrale en juillet 2019 et celle-ci n'avait pas encore repris ses activités au moment où le rapport a été examiné par les Conseils d'administration le 15 juillet 2020. Le MII a recommandé à la Direction de la Banque d'élaborer un plan d'action de préservation pour protéger les actifs de la Banque et atténuer les problèmes environnementaux liés à la gestion des cendres, aux installations de stockage du charbon, aux systèmes d'évacuation des eaux et au traitement des eaux usées. Ces recommandations, ainsi que d'autres sur la gouvernance et les questions sociales, ont été prises en compte dans le plan d'action actualisé de la Direction. Selon la Direction de la Banque, la mise en œuvre du plan d'action ne pourrait commencer qu'en 2021 en raison de la restructuration en cours du projet.



Figure 2 Une photo de la centrale électrique de Sendou au Sénégal

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE ÉLECTRIQUE AU CHARBON, SÉNÉGAL

APERÇU DU PROJET

- **Approuvé par** les Conseils d'administration de la BAD le 25 novembre 2009
- **Secteur** Électricité
- **Statut** Achevé
- **Catégorie environnementale** 1

APERÇU DE LA REQUÊTE

- **Soumise par** deux ONG nationales, (Takkom Jerry et LSD) et deux ressortissants sénégalais
- **Enregistrée** le 10 août 2016
- **Plaintes :** impacts négatifs sur les villages de Bargny et Minam en raison de violations de la législation nationale et des politiques nvironnementales et sociales de la BAD

De plus amples informations sur ce projet sont disponibles sur ce lien.

1.2.3. LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS DU PROJET DE MOULIN MODERNE DU MALI (M3), MALI

Suivi de la mise en œuvre du plan d'action actualisé de la Direction

En 2020, le MII n'a pas été en mesure de mener une mission sur le terrain au Mali pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action actualisé de la Direction en raison des restrictions de voyage découlant de la pandémie de COVID-19. Toutefois, il a obtenu des informations actualisées et des rapports de supervision pertinents de la Direction de la Banque présentant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action actualisé de la Direction et des recommandations contenues dans le premier rapport de suivi du projet M3 établi par le MII en juin 2019. Il a également reçu le rapport d'étude environnementale et sociale du projet M3 de la Direction de la Banque en décembre 2020 et devrait recevoir un rapport d'avancement au début de 2021. Le MII procédera à un examen des documents reçus et organisera des réunions virtuelles avec l'équipe de projet de la Banque et d'autres parties prenantes en 2021, et préparera le deuxième rapport de suivi du projet M3 qui sera soumis à l'examen des Conseils d'administration.



Figure 3 & 4 Photos des machines à l'intérieur et à l'extérieur du Moulin moderne du Mali

PROJET DE MOULIN MODERNE DU MALI (M3)

APERÇU DU PROJET

- **Approuvé par** le Conseil d'administration de la BAD le 17 septembre 2014
- **Secteur** Agriculture et développement rural
- **Statut** Achevé
- **Catégorie** 2

APERÇU DE LA REQUÊTE

- **Soumise par** Afrique-Europe-Interact (AEI), une ONG internationale, en mars 2015
- **Enregistrée** le 12 mai 2016
- **Plaintes :** saisie de terres, menaces à la sécurité physique, absence d'indemnisation, etc.

De plus amples informations sur ce projet sont disponibles sur ce lien.

1.2.4. PROGRAMME MULTINATIONAL D'AMÉNAGEMENT DE ROUTES ET DE FACILITATION DU TRANSPORT AU SEIN DE L'UNION DU FLEUVE MANO - SECTION GUINÉENNE, GUINÉE

Suivi de la mise en œuvre du plan d'action actualisé de la Direction

En raison des restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19, le MII n'a pas pu effectuer une mission sur le terrain en Guinée pour suivre la mise en œuvre du plan d'action de la Direction approuvé par les Conseils d'administration en 2019. Au lieu d'une mission sur le terrain, le MII a effectué un examen documentaire basé sur des informations actualisées et des rapports de supervision de l'équipe de projet de la Banque. Malheureusement, cet exercice a montré que peu de progrès ont été réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre du plan d'action. En outre, le MII a appris que le décaissement des ressources du projet a été suspendu par la Banque en raison de la non-présentation par le gouvernement guinéen des rapports d'audit financier prévus dans l'accord de prêt.

Le MII continuera à suivre l'état d'avancement de ce projet et préparera son premier rapport de suivi du projet relatif à la **section guinéenne du projet** routier en 2021 à travers l'organisation de réunions virtuelles avec les parties prenantes du projet et les membres de l'équipe de projet de la Banque.



Figure 5 Une photo d'une construction routière

SECTION GUINÉENNE DU PROJET ROUTIER

APERÇU DU PROJET

- **Approuvé par** les Conseils d'administration de la BAD le 18 décembre 2014
- **Secteur** Transport
- **Catégorie** 1
- **Statut** en cours

APERÇU DE LA REQUÊTE

- **Soumise par** deux ressortissants guinéens et une ONG locale
- **Enregistrée** le 23 novembre 2016
- **Plaintes :** impacts négatifs sur l'écosystème, les moyens de subsistance, le SSI de la BAD, le manque de consultations publiques, etc.

De plus amples informations sur ce projet sont disponibles sur ce lien.

1.3. APERCU DU REGISTRE DES REQUÊTES DU MII ENREGISTRÉES ENTRE 2006 ET 2020

Figure 6 Caractéristiques des plaintes reçues (2006-2020)

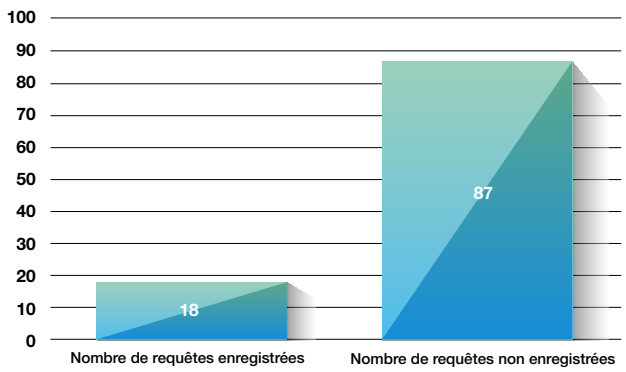
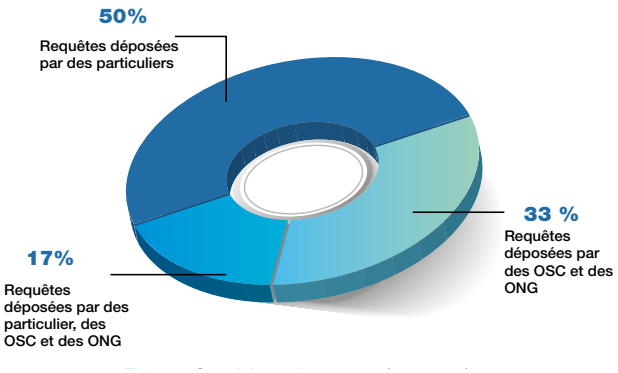


Figure 7 Nombre de plaintes enregistrées



Depuis 2006, **105 plaintes** ont été reçues par le MII, dont **18 remplissant les critères d'enregistrement et 87 plaintes non enregistrées.**

Sur les **18** plaintes enregistrées, **12** ont été traitées dans le cadre de la **résolution de problèmes et 6 dans le cadre de la vérification de la conformité.**

Figure 8 Répartition des plaignants par catégorie (2006-2020)

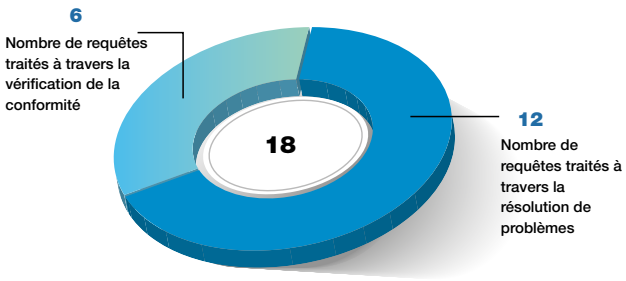
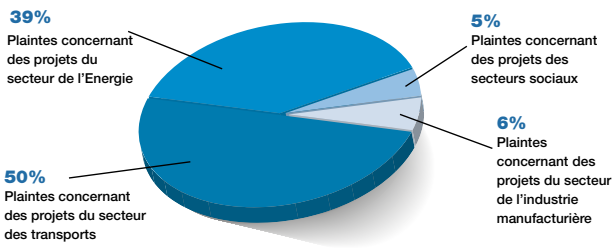


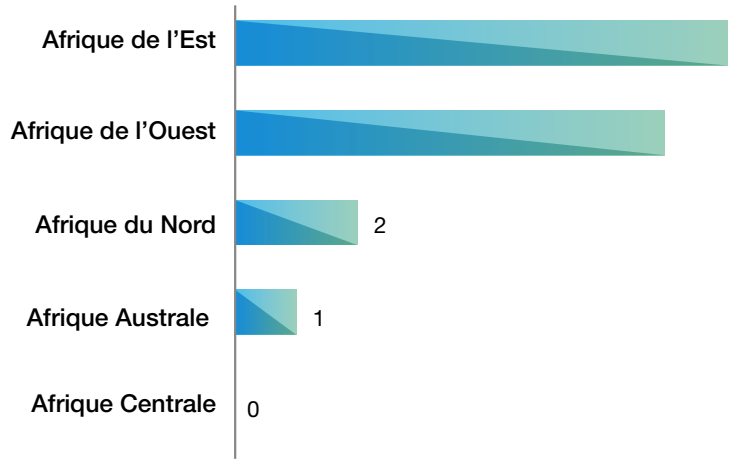
Figure 9 Plaignants par secteur d'intervention du projet (2006-2020)



La moitié des plaintes reçues par le MII ont été déposées par des particuliers et l'autre moitié par des OSC, des ONG et des particuliers.

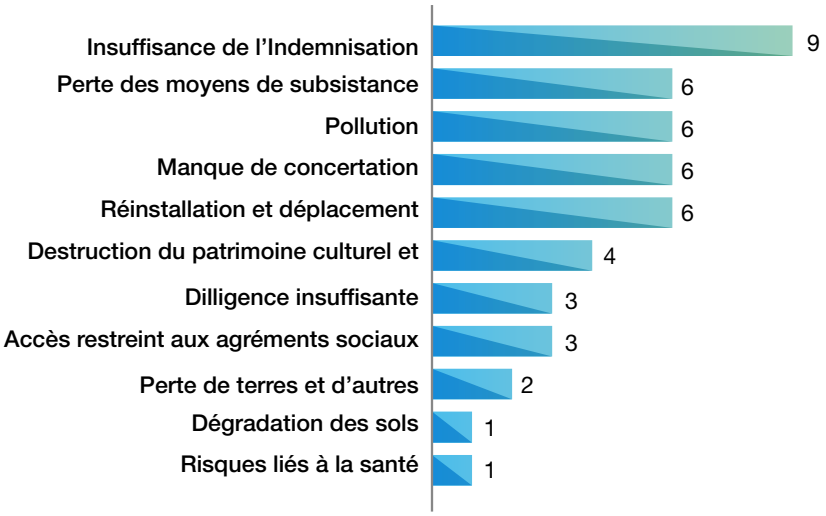
Les 18 plaintes enregistrées concernaient quatre principaux secteurs économiques, à savoir les transports, l'énergie, l'industrie manufacturière et les secteurs sociaux.

Figure 10 Répartition des plaignants par région



La plupart des plaintes reçues et enregistrées par le MII émanent de projets mis en œuvre en Afrique de l'Est (8 plaintes) et en Afrique de l'Ouest (7 plaintes).

Figure 11 Problèmes soulevés par les plaignants



Les problèmes les plus fréquemment soulevés dans les plaintes reçues par le MII ont trait à l'insuffisance de l'indemnisation, à la perte des moyens de subsistance, à la pollution, au manque de concertation et à la réinstallation et au déplacement involontaires.

2 Services de conseil et vérification ponctuelle de la conformité des projets

L'objectif de la fonction de conseil du MII est de renforcer l'apprentissage institutionnel et de promouvoir une culture de conformité au sein de la Banque. En 2020, le MII a concentré ses efforts sur la résorption des retards accumulés et sur la réalisation de vérifications ponctuelles des projets approuvés par les Conseils d'administration en 2019 et 2020.



Figure 12 Photo d'une partie d'un site forestier réhabilité par le projet de développement des zones vertes, phase I, Meru, Kenya

2.1. VÉRIFICATION PONCTUELLE À TITRE CONSULTATIF DE LA CONFORMITÉ DES PROJETS

Les activités de vérification ponctuelle à titre consultatif pour les projets initialement approuvés en 2019 comprenaient une mission de vérification ponctuelle au Kenya pour enquêter sur deux projets. Les activités de vérification ponctuelle approuvées en 2020 comprenaient un examen des documents et la rédaction de projets de rapport de vérification ponctuelle concernant un projet au Burkina Faso et deux projets routiers au Liberia. Le MII espère que le rapport de cette vérification ponctuelle au Liberia ainsi qu'un autre rapport relatif au Burkina Faso seront soumis à l'examen de CODE à la fin de 2021 ou au début de 2022, en fonction des contraintes de calendrier de la Direction et du Conseil d'administration.

2.1.1. Vérification ponctuelle à titre consultatif pour les projets approuvés par les Conseils d'administration en 2019

En raison de la démission inattendue d'un expert du panel des experts du MII en 2019, le MII a pris du retard dans la conduite de sa mission de vérification ponctuelle au Kenya (initialement prévue pour l'automne 2019) et a dû se résoudre à planifier d'autres missions avec un autre expert. Cela a abouti à l'organisation de missions de vérification ponctuelle pour le projet de développement des zones vertes (phase I et phase II) et le programme de réhabilitation et de restauration du bassin des cours d'eau de Nairobi - projet d'amélioration de l'assainissement (phase I et phase II) menées par un autre expert du MII au cours du premier trimestre 2020. Le rapport qui en a découlé a été soumis ultérieurement à l'examen des Conseils d'administration en novembre 2020.



SHERIF ARIF
Membre du panel d'experts du MII

« L'année 2020 marque un tournant dans la collaboration positive entre le MII et la Direction de la Banque. Grâce à des discussions constructives et franches, le MII a davantage clarifié ses conclusions et ses recommandations, et la Direction de la Banque a fait davantage pour parvenir à un consensus et à un accord en soumettant des plans d'action réalistes et pratiques. Cette collaboration mutuelle permettra non seulement d'améliorer la qualité du portefeuille de la Banque, mais aussi de respecter pleinement les sauvegardes environnementales et sociales.

2.1.1.1. Activités du MII en 2020 concernant le projet d'appui au développement des zones vertes - phase I (GZDSP-I), Projet N° : P-KE-AAD-004

En 2020, le MII a examiné les documents relatifs aux projets GZDSP-I et GZDSP-II et a effectué une mission au Kenya du 29 février au 17 mars 2020. L'équipe de mission du MII a visité les sites de projet situés à Nyeri et Meru, dans le centre du Kenya. Elle a visité la station forestière de Gathiru à Nyeri, y compris certains projets communautaires soutenus par le projet, dont ceux concernant l'apiculture, l'élevage de lapins, la fabrication de savon et les entreprises de fours de cuisson à économie d'énergie. Elle a également visité la station forestière de Ruthumbi à Meru afin d'examiner les sites des projets GZDSP-I et GZDSP-II, qui comprenaient des pépinières, des sites forestiers réhabilités, la pisciculture et une zone tampon pour la culture du thé à Meru.

L'équipe de la mission du MII s'est également entretenue avec les ministères concernés, le Service forestier du Kenya, « Nyayo Tea Zones Development Corporation » et des représentants des bénéficiaires du projet. Sur la base des documents examinés et de la mission sur le terrain, l'expert du MII a préparé un projet de rapport de la vérification ponctuelle à titre consultatif sur l'état de conformité des projets avec les politiques et procédures applicables de la BAD, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale (PGES).



Figure 13 Une photo de groupe lors de la mission sur le terrain dans le cadre du projet de développement des zones vertes à Nyeri, Kenya

Le MII a partagé le projet de rapport sur le GZDSP I et le GZDSP II avec la Direction de la Banque pour recueillir ses commentaires en juillet 2020. Sur la base de ces commentaires, l'expert du MII a tenu des discussions informelles avec l'équipe de la Banque chargée des projets GZDSP I et GZDSP II afin de clarifier les recommandations contenues dans le rapport. L'expert du MII a ensuite finalisé et soumis le rapport à l'examen des Conseils d'administration le 11 novembre 2020. Le rapport de vérification ponctuelle du MII ainsi que la réponse et le plan d'action de la Direction devraient être examinés par les Conseils d'administration au cours du premier trimestre 2021.



Figure 14 Photo de la production de semis dans le cadre du projet de développement des zones vertes, phase II

2.1.1.2. Activités du MII en 2020 dans le cadre du programme de réhabilitation et de restauration du bassin des cours d'eau de Nairobi : Projet d'amélioration de l'assainissement - Phase I (NRBRRP : SIP-I), Projet N° P-KE-EB0-003

En 2020, le MII a examiné les documents relatifs au projet NRBRRP SIP–I et du NRBRRP SIP–II et a effectué une mission au Kenya du 29 février au 17 mars 2020. L'équipe de mission du MII a visité les sites du projet à Nairobi, à savoir les stations d'épuration des eaux et usées de Dandora et de Kariobangi, le marché de Toi et la région de Mathare-Kitathuru.

Des discussions ont également été tenues avec les ministères concernés, Athi Water Works Development Agency (AWWDA), anciennement connue sous le nom de Athi Water Services Board (AWSB) ; Nairobi City Water and Sewerage Company (NCWSC) ; l'Autorité nationale de gestion de l'environnement (NEMA), la Direction et le personnel de la BAD et les communautés locales dans les zones visitées. Sur la base des documents examinés et de la mission sur le terrain, l'expert du MII a préparé un projet de rapport de la vérification ponctuelle à titre consultatif sur l'état de conformité des projets avec les politiques et procédures applicables de la BAD, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des PGES.



Figure 15 Une photo d'une partie de la station d'épuration de Dandora, Nairobi, Kenya

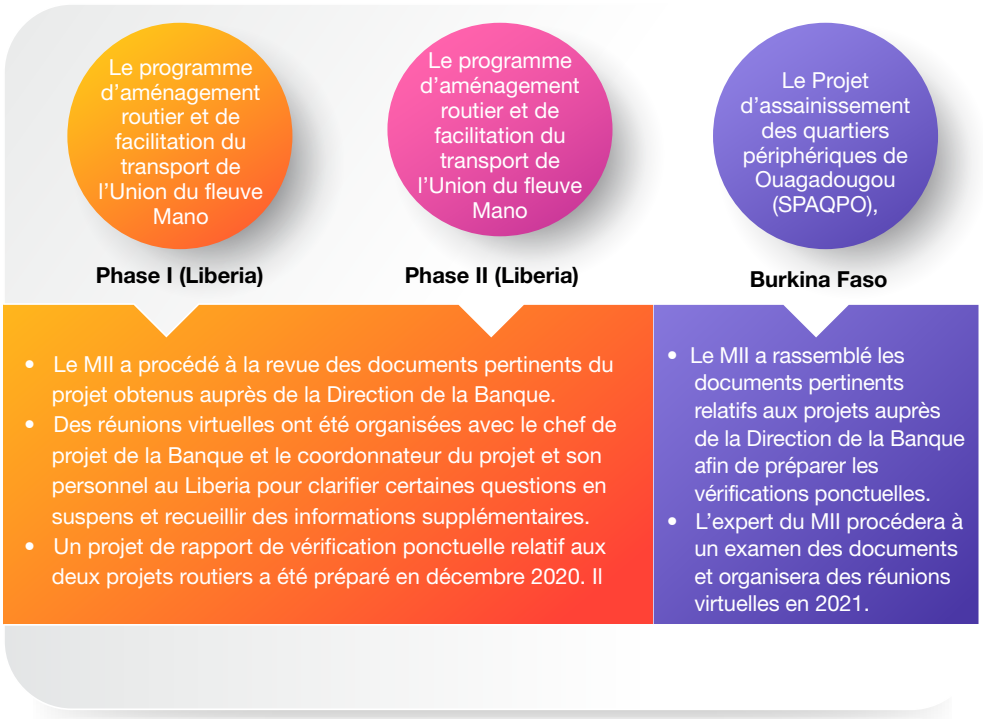
En juillet 2020, le MII a partagé le projet de rapport avec la Direction de la Banque pour recueillir ses commentaires. Sur la base de ces commentaires, l'expert du MII a tenu deux conférences téléphoniques distinctes avec l'équipe de la Banque chargée des projets NRBRRP SIP–I et du NRBRRP SIP–II, pour clarifier les recommandations contenues dans le rapport. L'expert du MII a ensuite finalisé et soumis le rapport aux Conseils d'administration le 11 novembre 2020. Le rapport de vérification ponctuelle du MII et la réponse et le plan d'action de la Direction seront examinés par les Conseils d'administration au cours du premier trimestre 2021.

2.1.2. Vérification ponctuelle à titre consultatif pour les projets approuvés par les Conseils d'administration en 2020

Le 29 janvier 2020, les Conseils d'administration ont approuvé la vérification ponctuelle à titre consultatif pour trois projets en cours du secteur public présentant un risque élevé. La sélection de ces projets par le MII et la Direction de la Banque a été basée sur les recommandations contenues dans les rapports de l'Auditeur général de la BAD de mars 2019. Il s'agit de deux projets routiers au Liberia et d'un projet d'eau et d'assainissement au Burkina Faso. Ces projets sont :

(i) Le programme d'aménagement routier et de facilitation du transport de l'Union du fleuve Mano : Projet de bitumage de la route Fish Town-Harper - Phase I (tronçon de 50 km de la route Harper-Karloken), Liberia.
(ii) Le programme d'aménagement routier et de facilitation du transport de l'Union du fleuve Mano : Projet de bitumage de la route Fish Town-Harper - Phase II (80 km entre Karloken et Fish Town et 16 km de tronçons routiers entre Cavalla et Harper ; FTHRP), Liberia.
(iii) Le Projet d'assainissement des quartiers périphériques de Ouagadougou (SPAQPO), Burkina Faso.

En raison des restrictions de voyage découlant de la pandémie de COVID-19, le MII n'a pas été en mesure de mener à bien ces missions en 2020, mais a réalisé des progrès importants, comme indiqué ci-dessous.



3 La Revue des politiques du MII

La troisième revue des politiques du MII a été lancée en 2020 et a permis de procéder à une évaluation du Mécanisme en vue d'améliorer ses performances et son efficacité.

Entre janvier et février 2020, un cabinet de conseil indépendant a mené des entretiens et des consultations avec un large éventail de parties prenantes internes et externes. Au nombre de ces parties prenantes figuraient les Administrateurs de la Banque, la Haute Direction de la BAD, certains membres du personnel des opérations, des directeurs actuels et anciens du MII, le personnel de l'Unité de vérification de la conformité et de médiation (CRMU), des experts actuels et anciens du MII, des représentants d'autres mécanismes indépendants d'inspection, ainsi que des ONG internationales et des OSC basées en Afrique.

À la suite de ces consultations, un projet de rapport contenant des conclusions et des recommandations préliminaires a été préparé et examiné par le Comité des opérations et pour l'efficacité du développement (CODE) du Conseil d'administration le 7 juillet 2020.

Sur la base des résultats des consultations ainsi que des commentaires reçus des membres de CODE, un projet de rapport révisé a été publié sur le site web de la Banque pendant 45 jours civils (du 18 septembre au 2 novembre 2020) pour le premier cycle de consultation publique. C'était la première fois que les politiques du MII faisaient l'objet d'un processus de consultation publique.



ALY MARIE SAGNE
Président/ LSD, une ONG au Sénégal

« Ces 10 dernières années, notre organisation a accompagné des communautés impactées par des projets de la BAD, ce fût toujours merveilleux de voir comment celles-ci renouent avec l'espoir du seul fait que leurs demandes ont été prises en charge par le MII.

Cependant il faut plus et c'est pourquoi, au sortir de cette présente révision du MII, je rêve de voir un Mécanisme fort, plus accessible aux communautés africaines et mieux apte à fournir des réparations.»

En réponse aux commentaires formulés lors de la première série de consultations publiques, un deuxième projet de rapport révisé a été publié par l'équipe chargée de la revue et diffusé sur le site web de la Banque en vue d'une deuxième consultation publique. Cette deuxième consultation s'est étalée sur quarante-cinq (45) jours pour permettre aux parties prenantes externes et aux parties intéressées de participer à la revue et de formuler des commentaires supplémentaires sur le rapport et les modifications proposées au règlement du MII.

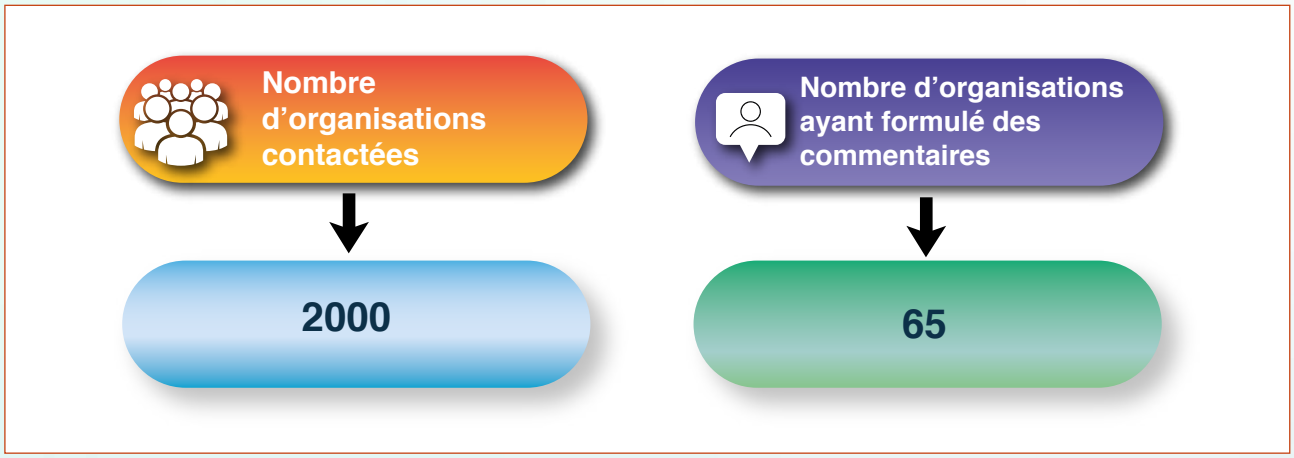
La deuxième période de consultation publique - qui s'est achevée le 4 février 2021 - contribuera à l'élaboration d'un projet de rapport final qui sera examiné par CODE. Sur la base des opinions et des questions formulées par les membres de CODE, un rapport final contenant des conclusions et des recommandations ainsi que la proposition de modification du règlement actuel du MII sera examiné par les Conseils d'administration.



STEPHANIE AMOAKO, ESQ.
Associée principale chargée des politiques, Accountability Counsel

« Le MII est l'un des seuls moyens dont disposent les communautés africaines pour demander réparation pour les impacts environnementaux et sociaux négatifs des projets de la BAD. Il est donc essentiel que ce mécanisme soit aussi accessible et efficace que possible. Accountability Counsel a accueilli favorablement la possibilité de s'engager dans la revue en cours des règles et procédures du MII afin de s'assurer que ce mécanisme soit un outil de justice et de responsabilité axé sur la communauté. »

Première consultation publique dans le cadre de la troisième revue des politiques du MII en chiffres



4 Activités de communications et de sensibilisation

Dans le cadre de son mandat, le MII a mené un certain nombre d'activités de communication et de sensibilisation conformément à son programme de travail de 2020. Ces activités, qui visaient à la fois ses parties prenantes internes et externes, ont dû être adaptées pour tenir compte de la pandémie de COVID-19. À cet égard, le Mécanisme a eu considérablement recours aux plateformes de communication virtuelle telles que Zoom et Microsoft Teams.

4.1. ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION INTERNE

Les activités de sensibilisation interne du MII en 2020 ont contribué à mieux le faire connaître. La plupart de ces activités ont été organisées virtuellement. Parmi ces activités, figuraient une session de sensibilisation et de formation destinée au personnel du Département de la conformité et des sauvegardes, un webinaire de sensibilisation à l'intention du personnel de la Banque et la participation du personnel du MII à d'autres événements de sensibilisation organisés par d'autres départements de la Banque.

Titre de l'événement de sensibilisation/formation	Nombre de personnes touchées	Questions abordées
- Session de sensibilisation et de formation destinée à la Division de la conformité et des sauvegardes - Webinaire de sensibilisation à l'intention du personnel de la Banque	- 27 (Division de la conformité et des sauvegardes) - 140 (Personnel à l'échelle la Banque : départements au siège, bureaux régionaux et pays)	- Mandat et fonctions du MII - Mandat du MII et rôle du personnel de la Banque dans les processus de traitement des plaintes

Le MII a organisé ces événements de sensibilisation virtuelles pour la première fois en raison des restrictions liées à la COVID-19. Cette expérience de formation en ligne a été un succès dans l'ensemble, comme le montrent les résultats de l'enquête menée au terme de ces événements. Il convient toutefois de noter que le succès de ce type d'expérience de sensibilisation virtuelle dépend de divers facteurs, dont certains échappent parfois au contrôle des organisateurs. Il s'agit notamment de la fourniture sans interruption de l'Internet et de l'énergie électrique, d'une bonne gestion du temps en tenant compte de la capacité d'attention des participants, de la gestion de la fatigue liée à l'utilisation de Zoom, de la prise en compte des besoins de pause, ainsi que de la méconnaissance des installations de téléconférence (par exemple, Zoom, WebEx, Teams) et de l'inconfort qu'elles provoquent, de l'environnement extérieur et des nuisances sonores, etc.

4.2. ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION EXTERNE

Les activités de sensibilisation externe menées par le MII en 2020 ont permis de toucher plus de 1 000 parties prenantes externes, dont des OSC et des cellules d'exécution de projet (CEP). Ces activités comprennent un webinaire destiné à familiariser les OSC avec le mandat du MII et ses procédures de traitement des plaintes[3], la participation à une formation en ligne sur les sauvegardes environnementales et sociales destinée aux cellules d'exécution de projets[4] en Éthiopie, au Kenya, à Madagascar, au Rwanda, au Sénégal et en Ouganda, et une session d'information sur le forum virtuel de la société civile[5].

3 Le webinaire a été organisé le 10 juin 2020 en partenariat avec Accountability Counsel et l'ONG sénégalaise Lumière Synergie Développement.

4 Le MII a contribué aux six sessions virtuelles de formation sur les sauvegardes environnementales et sociales organisées par le Département des sauvegardes et de la conformité environnementale et sociale (SNSC) en Éthiopie, au Kenya, à Madagascar, au Sénégal, au Rwanda et en Ouganda.

5 Ce forum a été organisé en novembre 2020 par le Département du genre, des femmes et de la société civile de la BAD.

Titre de l'événement de sensibilisation	Nombre de personnes touchées	Régions couvertes
- Webinaire à l'intention des OSC consacré au mandat du MII et au traitement des plaintes	- 75 (Division de la conformité et des sauvegardes)	- Afrique de l'Ouest, Afrique de l' Est, Afrique centrale et Afrique australe
- Formation sur les sauvegardes environnementales et sociales	- 551 (Cellules d'exécution de projet)	- Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest, Madagascar
- Session d'information sur le forum virtuel de la société civile	- 275 (OSC et départements de la Banque)	- Afrique de l'Ouest, Afrique de l' Est, Afrique centrale et Afrique australe
- Webinaire destiné aux OSC	- 265 (OSC et départements de la Banque)	- Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est, Afrique centrale et Afrique australe

4.3. COMMUNICATION

Pour améliorer la communication avec ses parties prenantes, le MII a mis au point de nouveaux outils tout en maintenant l'utilisation des canaux existants. Les nouveaux outils développés en 2020 comprennent une vidéo, un article pour le site web de la BAD et un formulaire de plainte en ligne (actuellement en version de test bêta).

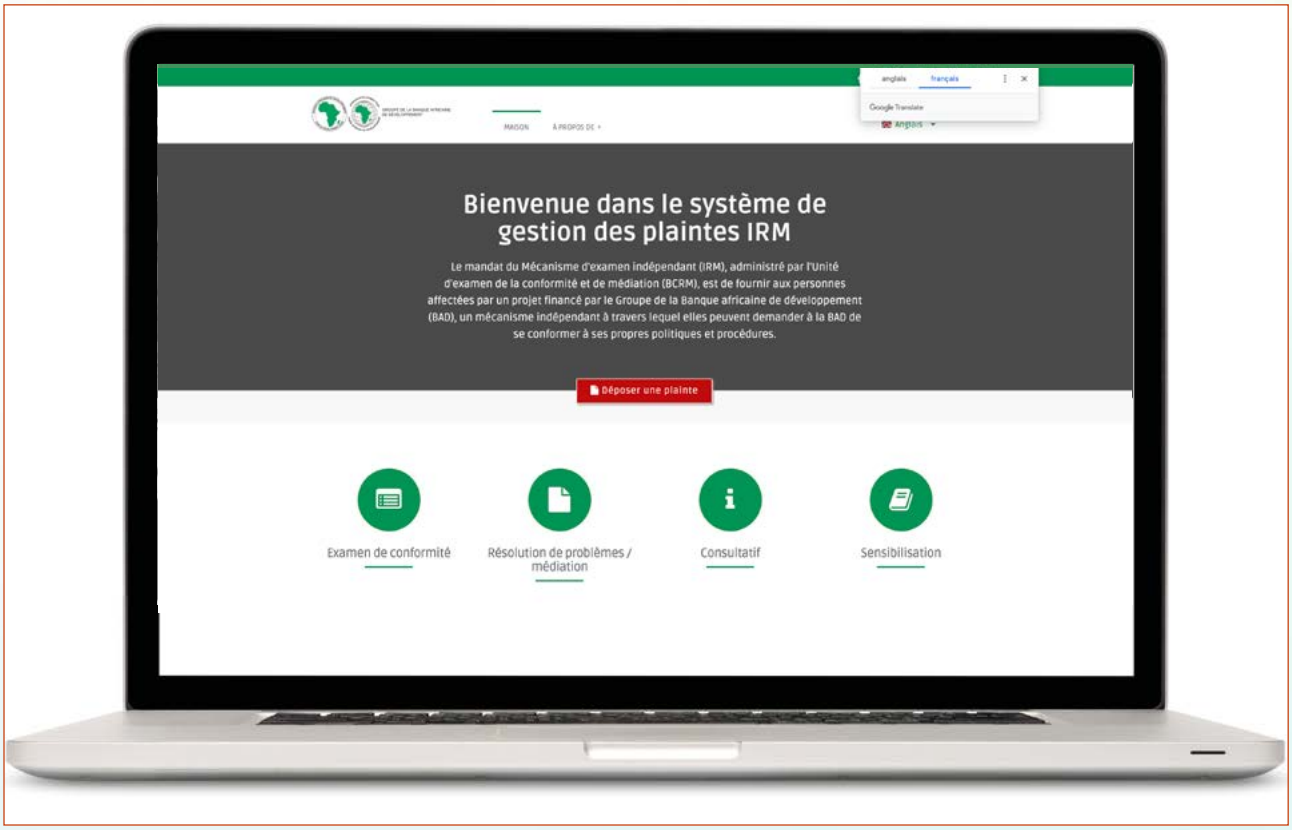
(i) Communications relatives au MII



Une vidéo sur un projet routier clôturé au Sénégal (Projet routier Dakar-Diamniadio) a été produite et diffusée aux principales parties prenantes du MII. La vidéo, qui met en scène le déroulement réussi d'un exercice de résolution de problèmes, est disponible sur le site web de la Banque.

(ii) Formulaire de plainte en ligne (version bêta)

Le MII teste actuellement un formulaire de plainte en ligne destiné aux communautés affectées par les projets, afin d'aider les plaignants potentiels à déposer des plaintes en ligne. La plateforme, conçue avec le soutien de CHIS (le Département des systèmes d'information de la Banque), est actuellement en phase de test bêta et est accessible en ligne à partir de ce lien.



5 Tendances et enseignements tirés

En 2020, le MII a pu atteindre un certain nombre de ses objectifs et identifier certaines tendances, dégager des observations et/ou tirer des enseignements en vue de ses actions futures :

- Le MII a démontré qu'il était capable de s'adapter aux nouveaux défis posés par la pandémie de COVID-19. Cette année, la plupart des activités de résolution de problèmes, de vérifications ponctuelles et de vérification de la conformité ainsi que les activités de sensibilisation ont été réalisées à distance à l'aide de plateformes de téléconférence et de ressources sur le terrain.

- Le MII a acquis davantage de connaissances et d'expérience en menant des activités conjointes avec d'autres mécanismes indépendants d'inspection dans des processus de résolution de problèmes, comme dans le cadre du projet Mombasa-Mariakani et du projet de train express régional (Agence française de développement). Ces expériences ont contribué à démontrer l'importance de la collaboration et ont également permis au MII de renforcer ses relations avec d'autres IFI (institutions financières internationales) intervenant en Afrique.

- L'un des défis que le MII a dû relever cette année concernait la manière de gérer les situations où de nombreuses plaintes des PAP sont reçues dans le cadre d'un même projet, après l'enregistrement d'une plainte initiale. Le projet Mombasa-Mariakani en est une bonne illustration.

- Bon nombre des questions traitées dans le cadre de la procédure de médiation concernent principalement la réinstallation et l'indemnisation. S'il est difficile de dégager des tendances pertinentes sur le plan statistique à partir d'un échantillon de données aussi limitées, cette situation devrait néanmoins inciter la Direction à recentrer ses efforts sur ces questions afin de s'assurer que les projets financés par la BAD sont conformes aux normes de sauvegarde liées à la réinstallation et à l'indemnisation. Le non-respect par les emprunteurs de leurs engagements au titre des prêts, notamment en cas d'indemnisation des personnes affectées, et l'incohérence de leurs plans d'action et de leurs pratiques opérationnelles en matière de gestion environnementale et sociale continuent de poser un problème majeur aux projets. La Direction de la Banque devrait s'assurer qu'elle dispose de moyens de pression suffisants pour inciter l'emprunteur/le client à mettre en œuvre les mesures de sauvegarde environnementale et sociale à n'importe quel stade du projet. Dans le cas contraire, la Banque s'expose à des risques d'atteinte à sa réputation si les mesures de sauvegarde environnementales et sociales ne sont pas respectées pendant une longue période, en particulier celles qui concernent les personnes vivant dans le périmètre du projet financé.

- Il y a lieu d'améliorer la communication (plus fréquente et plus directe) entre le MII et la Direction de la Banque, en mettant davantage l'accent sur l'amélioration des projets grâce à des recommandations prospectives. La Direction serait ainsi en mesure de préparer des plans d'action plus efficaces répondant de manière adéquate aux questions soulevées dans les rapports de suivi et les rapports de vérification ponctuelle du MII.

6 Informations relatives aux ressources humaines et au budget

6.1. RESSOURCES HUMAINES

En 2020, afin de renforcer les capacités de CRMU, il a été procédé à des recrutements aux trois postes suivants :

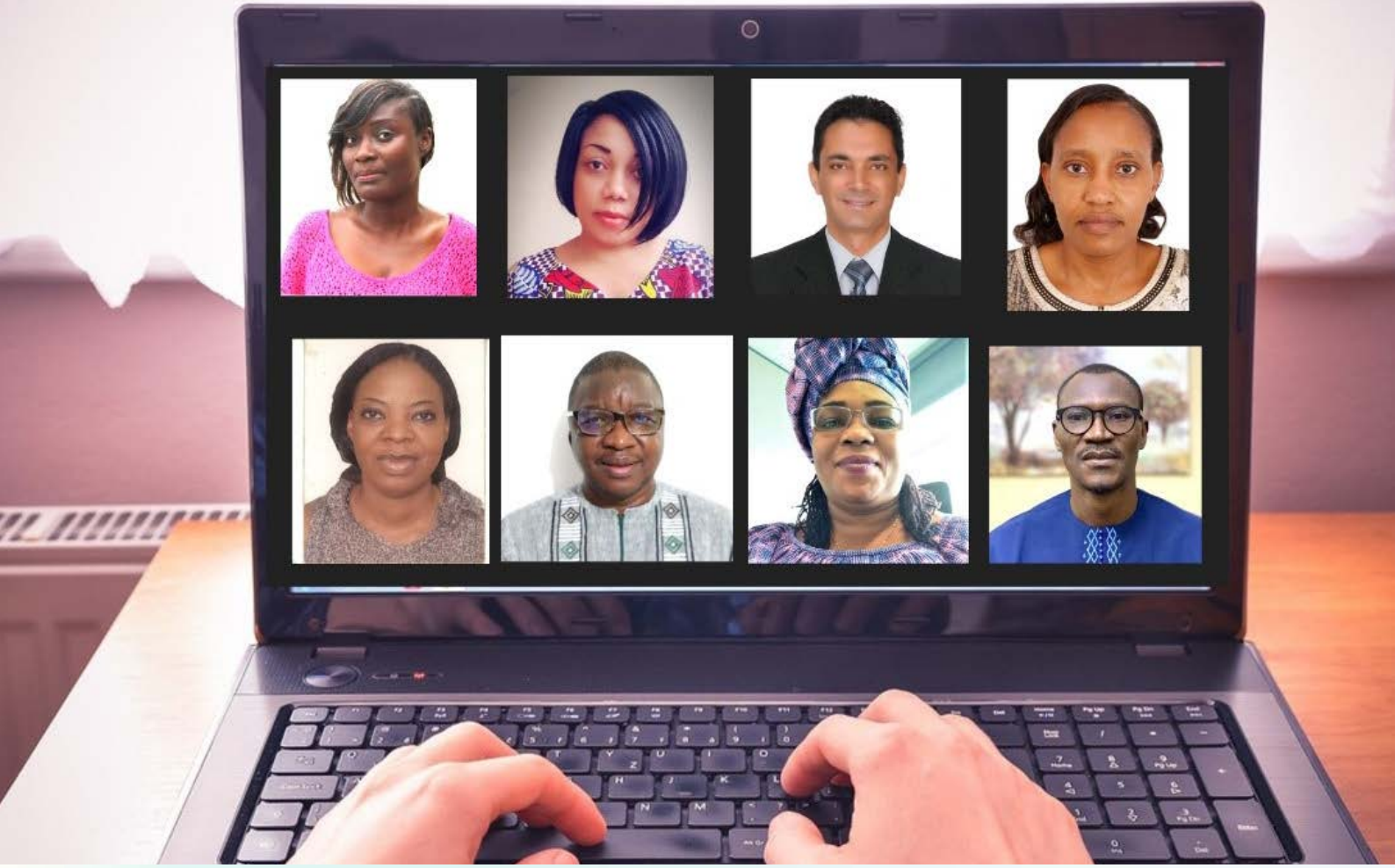
- Août 2020 - Chargé supérieur de la communication et de la sensibilisation
- Septembre 2020 - Directeur de CRMU
- Novembre 2020 - Chargé supérieur de la gestion des données et de la recherche.

Ces recrutements ont porté à neuf l'effectif total de CRMU, dont un poste au niveau de la direction (EL), cinq postes au niveau professionnel (PL) et trois postes au niveau du personnel de soutien général (GS).

6.1.1. Effectif actuel de CRMU

L'un des principaux atouts de toute organisation est la qualité de ses employés. Dans le cas du MII/CRMU, les attentes en matière de qualité du personnel sont plus élevées étant donné la nature du travail. Malgré la taille réduite de son équipe, le MII/CRMU est chargé de veiller à ce que le Mécanisme fonctionne de manière efficace et impartiale, et à ce que toutes les plaintes soient traitées de manière adaptée et professionnelle.

En 2020, l'équipe a pu s'adapter rapidement à la pandémie de COVID-19 et a relevé avec enthousiasme le défi de travailler dans un environnement strictement virtuel. Pendant cette période, elle a organisé un certain nombre de sessions de travail avec les requérants en communiquant avec ceux-ci sur Internet par l'intermédiaire d'hôtels locaux ou d'ONG. Les réunions du personnel se sont déroulées en ligne, ainsi que des séances hebdomadaires de réflexion « Pomodoro », qui visent à encourager le personnel à « travailler ensemble, même s'ils sont séparés ». Tout au long de cette période, l'équipe s'est également attachée à promouvoir la santé mentale et physique - en veillant à ce que des « contrôles » réguliers soient effectués pour tous les membres du personnel, en organisant des rassemblements en ligne pour célébrer les succès et en encourageant le personnel à participer à des compétitions de marche en ligne en utilisant leur téléphone. Une équipe heureuse et en bonne santé est une équipe productive.



Rangée du haut : **Armelle KOKOLA**, (Assistante de département), **Mascet Josiane LOUBAO-GNALI**, (Assistante administrative), **Hatem Sadok HAJ SALEM**, (Chargé supérieur de la gestion des données et de la recherche), **Grace KIMANI**, (Chargée principale de la conformité).

Rangée du bas : **Bernadette KARGOUGOU**, (Chargée de la gestion de cas et des services de conseil), **Birima FALL**, (Chargé principal de la conformité - résolution des problèmes), **Rose Ahouefa SAH**, (Assistante chargée de la conformité et de la sensibilisation), **Frederic BAMBARA**, (Chargé supérieur de la communication et de la sensibilisation). Derrière l'écran d'ordinateur : **Alan BACARESE** (Directeur p.i), **David SIMPSON** (Directeur de CRMU depuis 09/2020).

6.2. INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET

Aperçu de la situation financière du MII (en UC)

Postes*	Budget approuvé de 2020
Gestion du traitement des plaintes (missions et experts)	290 957
Sensibilisation et communication	73 903
Services de conseil (examen des politiques, notes consultatives et produits de connaissance)	131 886
Développement professionnel (formation, conférences, réunions du MII, etc.)	9 646
Administration (réunions au siège, traductions, etc.)	3 100
Frais généraux de la BAD (budget à gestion centralisée)	3 738
Total	**513 230**

· Ce tableau n'inclut pas les salaires ou les avantages des membres du personnel du MII





7. Annexes

No.	Cas No.	Date d'enregistrement	Pays	Projet	Vérification de la conformité	Résolution de problèmes	Visite (s) de site	État actuel
1.	RQ 2019/1	19 août 2019	Sénégal	Projet de train express régional de Dakar, phase I		x	x	Résolution de problèmes en cours
2.	RQ 2018/2	28 Dec. 2018	Côte d'Ivoire	Projet de transport urbain d'Abidjan		x	x	Résolution de problèmes en cours
3.	RQ 2018/1	26 Dec. 2018	Kenya	Projet d'autoroute Mombasa-Mariakani		x	x	Résolution de problèmes en cours
4.	RQ 2017/1	14 Dec. 2017	Sénégal	Projet de l'aéroport international Blaise Diagne		x	x	Résolution de problèmes finalisée : plainte close
5.	RQ 2016/3	28 Nov. 2016	Guinée	Programme multinational d'aménagement de routes et de facilitation du transport au sein de l'Union du fleuve Mano - section guinéenne	x		x	Suivi de la mise en œuvre du plan d'action de la Direction
6	RQ2016/2	15 Juin 2016	Sénégal	Construction d'une centrale électrique au charbon de 125 MW à Sendou	x		x	Suivi de la mise en œuvre du plan d'action de la Direction
7	RQ2016/1	12 Mai 2016	Mali	Mali- Diversification des activités des Moulins modernes	x		x	Suivi de la mise en œuvre du plan d'action de la Direction
8	RQ2015/3 (Bis)	7 Oct. 2015	Kenya	Projet d'amélioration du périphérique extérieur		x		Résolution de problèmes finalisée : plainte close
9	RQ2015/3	9 Juil. 2015	Kenya	Programme de réhabilitation et de restauration du bassin des cours d'eau de Nairobi : projet d'amélioration de l'assainissement		x		Finalisé : plainte classée.
10	RQ2007/1	7 Mars 2014	Uganda	Amélioration de la qualité des services de santé à l'hôpital Mulago et dans la ville de Kampala		x	x	Résolution de problèmes finalisée : plainte close
11	RQ 2012/1	25 Juin 2012	Tanzanie	Projet d'appui au secteur routier II		x	x	Le suivi de la mise en œuvre de l'accord de règlement est terminé : la plainte est classée.
12	RQ2011/1	25 Juil. 2011	Sénégal	Projet d'autoroute Dakar-Diamniadio		x	x	Suivi de la résolution des problèmes de l'accord terminé : plainte classée.
13	RQ2010/2	7 Oct. 2010	Afrique du Sud	Projet de centrale électrique de Medupi	x		x	Suivi de la mise en œuvre du plan d'action de la Direction.
14	RQ2010/01	29 Juil. 2010	Maroc	Construction de l'autoroute Marrakech - Agadir	x	x	x	Suivi de la résolution des problèmes liés à l'accord achevé : plainte close. La vérification de la conformité n'a pas été effectuée car tous les problèmes ont été réglés grâce à la résolution de problèmes.
15	RQ 2009/02	15 Juil. 2009	Égypte	Projet de centrale électrique à cycle combiné de Nuweiba		x	x	L'emprunteur a déplacé le projet sur un autre site : la procédure de résolution des problèmes est close.
16	RQ 2009/1b	22 Juil. 2009	Éthiopie	Projet de centrale hydroélectrique Gibe III	x			La Banque n'envisage plus de financer le projet : plainte classée.
17	RQ 2009/1	26 Mars 2009	Éthiopie	Projet de centrale hydroélectrique Gibe III		x		L'emprunteur a retiré sa demande de financement. La procédure de résolution des problèmes a été suspendue : la plainte est close.
18	RQ2007/1	4 Juin 2007	Uganda	Projets hydroélectriques de Bujagali	x		x	Suivi de la mise en œuvre du plan d'action de la Direction achevé : plainte close.

7.2 REGISTRE DES PLAINTES NON-ENREGISTRÉES PAR LE MII DE JANVIER À DÉCEMBRE 2020

No.	Date de réception	Pays	Projet	Enjeux	Raison du non-enregistrement
1	10 décembre 2020	Sénégal	Projet de zone de transformation agro-industrielle du Sud (PZTA-Sud ou Agropole Sud)	Demande de vérification de la conformité de la procédure de recrutement dans le cadre du projet Agropole Sud - Poste de spécialiste en protection sociale.	La plainte ne relève pas du mandat du MII. Elle a donc été transmise aux services compétents pour être traitée (AHFR et Bureau pays du Sénégal).
2	19 Octobre 2020	Soudan	Projet de pompes à eau solaires dans les États du Kordofan Nord et Ouest	Plainte concernant un processus de recrutement injuste et non conforme aux procédures du personnel du projet et demande de clarification de la situation du plaignant adressée au comité de recrutement par l'intermédiaire de la Banque.	La plainte ne relève pas du mandat du MII. Par conséquent, le MII l'a transmis au Directeur général du Bureau régional de développement et de prestation de services pour l'Afrique de l'Est (RDGE) et au Directeur du développement des systèmes électriques (PESD) pour suivi.
3	0¬6 Octobre 2020	Kenya	Multinational - Projet de communications et de transports maritimes sur le lac Victoria	Demande d'enquête concernant des fraudes dans la procédure de passation des marchés.	La plainte ne relève pas du mandat du MII. Par conséquent, le MII l'a transmise au Département de l'intégrité et de la lutte contre la corruption (PIAC) pour traitement.
4	31 août 2020	Ouganda	Demande d'enquête sur la fraude dans le cadre de la procédure de passation des marchés.	Projet multinational des routes Busega-Mpigi et Kagitumba-Kayonza-Rusumo	La plainte ne relève pas du mandat du MII. Par conséquent, le MII l'a transmise au Chef du bureau national de l'Ouganda le 7 septembre 2020 pour suivi.
5	14 août 2020	Afrique du Sud	Projet d'étude de faisabilité relative à la biomasse de 10 MW à Harding	Plainte pour non-paiement de services rendus	La plainte ne relève pas du mandat du MII. Par conséquent, le MII l'a transmise à la Division des énergies renouvelables (PERN1) le 20 août 2020 pour suivi.
6	29 juin 2020	Niger	Projet de dorsale transsaharienne à fibre optique	Suivi de sa plainte soumise au MII en mars 2020 pour rupture et résiliation du contrat du plaignant en tant que coordonnateur de projet.	La plainte ne relève pas du mandat de l'IRM et a été transmise au département qui a initié le projet et au Chef de bureau du Niger pour suivi.
7	27 juin 2020	Kenya	Projet de connexion du dernier kilomètre	Plainte pour non-paiement par le constructeur pour les travaux effectués	La plainte ne relève pas du mandat du MII. Le MII a demandé au plaignant de fournir des informations supplémentaires afin de lui permettre de transmettre la plainte au service compétent.
8	17 juin 2020	Kenya	Programme de réhabilitation et de restauration du bassin des cours d'eau de Nairobi : projet d'amélioration de l'assainissement - Phase II.	Plainte concernant l'expulsion illégale de Kariobangi sans aide à la réinstallation	Plainte tombant sous la clause de limitation du MII car le MII n'est pas habilité à traiter les affaires en cours devant les tribunaux nationaux. Une affaire est pendante devant le tribunal de l'environnement et des biens fonciers de Nairobi, au Kenya, concernant le même problème d'expulsion. Le MII a informé les plaignants qu'ils pourront soumettre à nouveau leur plainte une fois que l'affaire aura été jugée par le tribunal et/ou qu'elle ne sera plus pendante devant le tribunal.

No.	Date de réception	Pays	Projet	Enjeux	Raison du non-enregistrement
9	4 juin 2020	Afrique du Sud	Sans objet	Demande de parrainage du partenariat avec les OSC	La plainte ne relève pas du mandat de la MII et a été transmise à la division des OSC pour le suivi.
10	9 avril 2020	Nigeria	Sans objet	Demande de soutien financier dans le cadre de la COVID-19.	La plainte ne relève pas du mandat du MII.
11	7 avril 2020	Nigeria	Sans objet	Demande de soutien financier dans le cadre de la COVID-19.	La plainte ne relève pas du mandat du MII.
12	5 mars 2020	Niger	Projet de dorsale transsaharienne à fibre optique	Plainte pour rupture/résiliation du contrat du plaignant en tant que coordonnateur de projet.	La plainte ne relève pas du mandat du MII et a été transmise au département qui a initié le projet pour suivi.
13	21 février 2020	Kenya	Projet d'autoroute Mombasa-Mariakani	Plainte concernant un avis de libérer les New Flats Houses (nouveaux appartements) à Changamwe sans versement d'une indemnisation adéquate au plaignant par le propriétaire.	La plainte ne remplissait pas les critères d'enregistrement car elle a été déposée par une seule personne. Le MII a transmis la plainte à la Direction de la Banque pour suivi.
14	21 février 2020	Kenya	Projet d'autoroute Mombasa-Mariakani	Plainte concernant un avis de libérer les New Flats Houses (nouveaux appartements) à Changamwe, sans le versement d'une indemnisation adéquate au plaignant par le propriétaire.	Suivi d'une plainte déposée antérieurement auprès du MII.
15	21 février 2020	Kenya	Projet d'autoroute Mombasa-Mariakani	Plainte concernant un avis de libérer les New Flats Houses (nouveaux appartements) à Changamwe, sans le versement d'une indemnisation adéquate au plaignant par le propriétaire.	Suivi d'une plainte déposée antérieurement auprès du MII.
16	21 février 2020	Kenya	Projet d'autoroute Mombasa-Mariakani	Plainte concernant un avis de libérer les New Flats Houses (nouveaux appartements) à Changamwe, sans le versement d'une indemnisation adéquate au plaignant par le propriétaire.	Suivi d'une plainte déposée antérieurement auprès du MII.
17	15 février 2020	Kenya	Geothermal Development Company's (GDC) - Projet de développement géothermique de Menengai West	Plainte concernant un rapport d'études d'impact environnemental et social (EIES) pour un projet proposé qui n'était pas conforme aux sauvegardes et politiques environnementales et sociales de la Banque.	La plainte ne relève pas du mandat du MII car la Banque n'a reçu aucune demande de financement du projet du gouvernement du Kenya.
18	14 février 2020	Kenya	Projet d'autoroute Mombasa-Mariakani	Plainte concernant un avis de libérer les New Flats Houses (nouveaux appartements) à Changamwe, sans le versement d'une indemnisation adéquate au plaignant par le propriétaire.	Suivi d'une plainte déposée antérieurement auprès du MII.

No.	Date de réception	Pays	Projet	Enjeux	Raison du non-enregistrement
19	14 février 2020	Kenya	Projet d'autoroute Mombasa-Mariakani	Plainte concernant un avis de libérer les New Flats Houses (nouveaux appartements) à Changamwe, sans le versement d'une indemnisation adéquate au plaignant par le propriétaire.	La plainte ne remplissait pas les critères d'enregistrement car elle a été déposée par une seule personne. Le MII a transmis la plainte à la Direction de la Banque pour suivi.
20	13 février 2020	Kenya	Projet routier	Plainte concernant un avis de libérer les New Flats Houses (nouveaux appartements) à Changamwe, sans le versement d'une indemnisation adéquate au plaignant par le propriétaire	La plainte ne remplissait pas les critères d'enregistrement car elle a été déposée par une seule personne. Le MII a transmis la plainte à la Direction de la Banque pour qu'elle y donne suite.
21	3 février 2020	Kenya	Projet d'autoroute Mombasa-Mariakani	Plainte concernant un avis de libérer les New Flats Houses (nouveaux appartements) à Changamwe, sans le versement d'une indemnisation adéquate au plaignant par le propriétaire.	La plainte ne remplissait pas les critères d'enregistrement car elle a été déposée par une seule personne. Le MII a transmis la plainte à la Direction de la Banque pour suivi.
22	6 janvier 2020	Kenya	Projet d'autoroute Mombasa-Mariakani	Plainte concernant un avis de libérer les New Flats Houses (nouveaux appartements) à Changamwe, sans le versement d'une indemnisation adéquate au plaignant par le propriétaire.	La plainte ne remplissait pas les critères d'enregistrement car elle a été déposée par une seule personne. Le MII a transmis la plainte à la Direction de la Banque pour suivi.





IRM
Independent Review Mechanism
MII Mécanisme indépendant d'inspection

L'Unité de vérification de la conformité et de médiation (CRMU)

AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Immeuble du Centre de commerce
International d'Abidjan (CCIA)
Avenue Jean-Paul II
01 BP 1387 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Tél. (Standard) : +225 2720263900